



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 juillet 2016
S.P.I.P de la Charente
« une première étape »**

Les personnels syndiqués et non syndiqués se sont à nouveau réunis en assemblée générale au SPIP de la Charente le mardi 26 juillet 2016.

La signature du relevé de conclusion qui acte :

- une réforme statutaire effective en 2018 (accession à la catégorie A)
- une revalorisation de l'IFPIP de 70% et de l'IFO de 40%
- l'abandon de la pré-affectation
- une solution globale pour la retraite des ASS ayant intégré l'A.P
- 100 créations de postes supplémentaires pour 2017

est une première étape.

L'ensemble des revendications n'ont pas été satisfaites.

Le protocole d'accord qui servira de cadre au chantier statutaire qui débutera dès septembre 2016 est un document fondamental.

Nous suivrons les évolutions afin que ces engagements deviennent effectifs.

L'A.G a validé la suspension du mouvement et précise que le personnel se mobilisera à nouveau si les actes ne sont pas à la hauteur des engagements.